APPEL DE CANDIDATURES

MURALE HYDRO-QUÉBEC

DATE LIMITE : 14 MARS 2016

LE PROJET

- En collaboration avec Hydro-Québec, MU produira une murale d'envergure sur les trois façades (St-Jacques, Guy, Richmond) du mur protecteur érigé autour du poste Guy dans l'arrondissement Le Sud-Ouest.

LES OBJECTIFS

- L'œuvre sera réalisée dans une perspective d'embellissement, de revitalisation du secteur et de prévention du vandalisme.
- La murale viendra marquer l'espace public par un legs artistique et durable.

LE MUR

- La murale sera réalisée sur les trois façades du mur protecteur.
- La surface totale à couvrir est de **4560 pieds carrés**, répartie de la façon suivante :
    - Façade St-Jacques : 3456 pieds carrés (288 pieds de longueur X 12 pieds de hauteur);
    - Façade Guy : 552 pieds carrés (46 pieds de longueur X 12 pieds de hauteur);
    - Façade Richmond : 552 pieds carrés (46 pieds de longueur X 12 pieds de hauteur).

LES EXIGENCES DE L'ESQUISSE

- Évoquer des éléments marquants de l'évolution du quartier de la Petite-Bourgogne, de ses origines à aujourd'hui. À cet effet, s'inspirer de la section « Repères historiques – quartier de la Petite-Bourgogne » en annexe;
- Intégrer des références à l'histoire du quartier, à son patrimoine architectural, à ses occupants et à sa culture, et ce, de manière non-chronologique. À cet effet, s'inspirer de la section « Repères historiques – quartier de la Petite-Bourgogne » en annexe;
- Outre la possibilité d'intégrer des éléments architecturaux du poste Guy, il n'est pas souhaité que des références à la filière de l'hydroélectricité y soient présentées (barrage, rivière, chutes, logo d'Hydro-Québec, etc.).
- L'œuvre principale se déploie sur la façade St-Jacques et devra être lue latéralement.
- L'esquisse devra être fournie en format .pdf 11 X 17. Une intégration devra être fournie sur une des photos imposées. À cet effet, télécharger les photos imposées dans la section « Photos » en annexe;
- L'esquisse ne doit pas contenir d'éléments obscènes, diffamatoires ou dérogatoires à l'ordre public susceptibles de nuire à sa publication et à son déploiement;
- L'esquisse ne doit pas contenir ni permettre d'éléments susceptibles de servir à faire la promotion d'une marque quelconque ou d'un produit, ni à faire de la publicité pour un produit;
- L'artiste doit agir de façon à ce que l'esquisse soit une œuvre originale qui ne contreviendra à aucun droit d'auteur ou autre droit de propriété intellectuelle appartenant à une tierce partie ;
- L'artiste doit être le seul concepteur de l'esquisse et ne doit pas faire usage de concepts ou d'information transmis par une tierce partie ou auquel il a eu accès et qui ne lui est pas original.

LES PARTICULARITÉS DU PROJET

- Des travaux à venir au poste Guy auront pour effet de réduire la visibilité de l'appareillage électrique situé à l'intérieur de l'enceinte.
- Les trois façades du muret comportent les particularités suivantes :
    - Façade Richmond : Complètement exposée à la vue. Observateurs fixes (résidents) et mobiles (déplacements actifs et automobilistes);
    - Façade St-Jacques : Vue obstruée par l'alignement d'arbres. Plusieurs zones d'ombres. Échelle piétonne. Aménagement paysager à venir;
    - Façade Guy : Usage public du terrain en façade du mur (arrêt d'autobus, cabine téléphonique, station bixi) qui sera accentué par un aménagement paysager à l'échelle humaine.
- La surface de réalisation comporte les particularités suivantes :
    - Chaque section de 12 pieds de hauteur comprend 4 panneaux de béton;
    - Chaque panneau de béton mesure 3 pieds de haut X 6 pieds de long;
    - Chaque section est soutenue par des montants en acier galvanisé de 12 pieds de haut;
    - Le muret de fondation est d'une hauteur de 3 pi 10 po et est présent sur les trois façades. Il ne doit pas être intégré à l'œuvre. Il sera peint uniformément.
- L'architecture du mur incite à une composition séquentielle. Cependant, il est souhaitable de concevoir une narration unique et latérale.
- La peinture au latex est le médium privilégié par MU pour la réalisation de murales. D'autres matériaux tels que la peinture aérosol peuvent être superposés à la peinture au latex.
- Les montants d'acier galvanisé devront obligatoirement être peints à l'aide d'une peinture à l'huile (liquide ou aérosol) compatible avec l'acier galvanisé.
- MU est responsable de la préparation du mur, de la location d'échafaudages et d'équipements et de l'achat des matériaux.

- Les artistes pourraient être appelés à travailler avec la communauté de différentes façons : rencontre avec les citoyens, visite du chantier lors des ateliers jeunesse, participation des jeunes à la murale, discussions impromptues avec les passants sur l'évolution de l'œuvre, etc.

LES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Être un artiste professionnel, un muraliste ou un collectif d'artistes reconnu selon la Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature, et sur leurs contrats de diffuseurs (S-32.01);
- Avoir de l'expérience en art mural, en peinture scénique ou en production grand format (plus de 12 pieds de hauteur);
- Être disponible de juillet à la mi-septembre 2016 pour la réalisation *in situ* de la murale;
- Être ouvert à échanger avec le comité de sélection au sujet du projet et à présenter sa démarche artistique;
- À noter que les collaborations et les collectifs sont admissibles.

LES ÉTAPES DE SÉLECTION

En fonction du nombre de propositions déposées, un processus de sélection par jury sera mis en place :

- **Première étape** : Réception des esquisses préliminaires à la suite de la publication de l'appel de candidatures. Le jury prend connaissance de l'ensemble des esquisses reçues et sélectionne trois artistes-finalistes en fonction des exigences de l'esquisse et des critères d'admissibilité. Aucun honoraire ni indemnité ne sera versé à cette étape du concours.
- **Deuxième étape** : Évaluation des esquisses des trois artistes-finalistes. Le jury évalue les œuvres choisies en première sélection. À cette étape, les artistes retenus seront avisés et devront signer un contrat. Ils devront expliquer leur démarche artistique, répondre aux questions du jury et fournir une esquisse révisée. Chaque finaliste ayant collaboré avec le jury et ayant présenté une prestation déclarée conforme recevra en contrepartie des honoraires de mille (1 000$) dollars, taxes comprises, versés à la fin du processus de sélection et sur présentation d'une facture.
- **Troisième étape** : Le jury de sélection retiendra, après délibérations, une seule proposition. L'artiste sélectionné sera invité à soumettre une esquisse finale en fonction des commentaires du jury. L'esquisse finale devra être approuvée avant que l'artiste ne soit officiellement sélectionné pour la réalisation de la murale.

LES CRITÈRES DE SÉLECTION

Les candidatures reçues seront évaluées au mérite, sur la base des conditions d'admissibilité et des critères d'évaluation déterminés, c'est-à-dire :

- Présentation générale du dossier de candidature et cheminement artistique :
  - Respect des critères d'admissibilité;
  - Excellence et qualité des œuvres antérieures réalisées;
  - Expérience dans la réalisation de projets comparables;
  - Intérêt de l'approche conceptuelle et respect des exigences de l'esquisse;
  - Aspects fonctionnels et techniques.
- Qualité de l'œuvre :
  - Respect des exigences de l'esquisse, c'est-à-dire l'évocation d'éléments significatifs du passé et du présent du quartier de la Petite-Bourgogne dans les sphères historiques, architecturales, sociales et culturelles;
  - Rigueur de la recherche : L'œuvre démontre une recherche documentaire sérieuse, les repères contenus dans l'œuvre sont authentiques. Les références bibliographiques devront être déposées avec le dossier;

- Exploitation des possibilités qu'offre l'espace créatif (nombre de façades, superficie, hauteur);
- Respect des contraintes du milieu environnant (échelle de visibilité, présence d'un alignement d'arbres, types d'observateur);
- Créativité et originalité de la démarche artistique;
- Impact visuel positif du projet;
- Accessibilité de l'œuvre, c'est-à-dire qu'elle doit réussir à interpeler un public de tout âge, de tout horizon et rendre plus accessibles les pratiques artistiques en arts urbains;
- Pérennité des matériaux et respect des exigences d'entretien de l'œuvre.

L'ÉCHÉANCIER

• Date limite de dépôt des candidatures d'artistes	14 mars 2016
• Première rencontre du jury	16 mars 2016
• Deuxième rencontre du jury	30 mars 2016
• Sélection de l'artiste finaliste par le jury	13 avril 2016
• Réalisation *in situ* de la murale (6 à 8 semaines)	Juillet-août 2016 (à confirmer)
• Inauguration de l'œuvre	À déterminer

LES HONORAIRES

- Le montant des honoraires de réalisation et des droits d'auteur versé à l'artiste sera de 40 000 $.
- L'artiste sélectionné est responsable de présenter des esquisses dont la faisabilité de la réalisation concorde avec l'échéancier fixé et les honoraires proposés.

LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Les artistes intéressés doivent faire parvenir un dossier de candidature comprenant les éléments suivants :

- Esquisse préliminaire;
- Montage photographique présentant l'esquisse préliminaire sur la photo imposée (voir Photos en annexe);
- Description de l'esquisse préliminaire et de l'approche conceptuelle privilégiée (max 500 mots);
- Curriculum vitae (max 3 pages);
- 10 images numériques de réalisations récentes avec description (titre, date, dimensions, lieu et matériel);
- Revue de presse (facultative).

Les documents doivent être reçus au plus tard le 14 mars 2016 à 17h par courriel à info@mumtl.org ou par la poste à l'adresse suivante : MU, 275, boul. Maisonneuve Est #2, Montréal (QC) H2X 1J6. Les dossiers incomplets seront refusés.

LA PERSONNE-RESSOURCE

Toutes les questions relatives à ce concours doivent être adressées à Mme Julie Lambert — avec l'intitulé du projet — par courriel à info@mumtl.org ou par téléphone au 514 509 6877.

À PROPOS DE MU

MU est un organisme de bienfaisance qui souhaite transformer Montréal en galerie d'art à ciel ouvert. Sa mission est d'éduquer la population à l'art mural en créant et réalisant des murales ancrées dans la communauté. Ses interventions sont basées sur la démocratisation de l'art et du développement social. En huit ans, MU a produit près de 80 murales d'envergure, dans 15 quartiers de la métropole. Il a été récipiendaire du prix Citoyen de la culture

Andrée-Daigle du réseau Les Arts et la ville (2012), du prix ARISTA de la Jeune chambre de commerce de Montréal (2011), du Prix Innovation culture de TELUS (2010), de deux prix provinciaux au 10e Concours québécois en entrepreneuriat ainsi que de deux prix Grafika (2008, 2012).

À PROPOS D'HYDRO-QUÉBEC

Hydro-Québec produit, transporte et distribue de l'électricité. Son unique actionnaire est le gouvernement du Québec. Exploitant essentiellement des sources d'énergie renouvelables, et plus particulièrement la grande hydraulique, elle soutient le développement d'autres filières – comme l'éolien et la biomasse – par ses achats auprès de producteurs indépendants. Entreprise responsable, engagée envers le développement durable, elle mène ses projets de construction dans le but de préparer l'avenir. Elle fait aussi de la recherche-développement dans le domaine de l'énergie, y compris l'efficacité énergétique.

À PROPOS DE LA PETITE-BOURGOGNE (ARR. LE SUD-OUEST)

L'arrondissement Le Sud-Ouest comprend cinq districts : Petite-Bourgogne, Pointe-Saint-Charles, Saint-Henri, Côte-Saint-Paul-Émard et Griffintown. Avec des figures emblématiques telles que le marché Atwater, le Canal de Lachine et le quartier des antiquaires, l'arrondissement se distingue par son passé riche en histoire et en patrimoine. En 1864, la Petite-Bourgogne portait le nom de village Delisle en hommage à un important promoteur immobilier. Incorporée en ville dès 1876, elle reçoit le nom de Sainte-Cunégonde. Par la suite, elle sera annexée à la Ville de Montréal en 1908 et prendra le nom de la Petite-Bourgogne. L'origine du nom de Bourgogne remonterait au XVIIe siècle. Un verger était alors connu sous le nom de Bourgogne. Ses premiers habitants d'origine française ont été rejoints par la communauté irlandaise, des Afro-Américains et des Antillais. La majorité des immigrants travaillaient pour les compagnies de chemin de fer. (Source : site Web de la Ville de Montréal)

À PROPOS DU POSTE GUY

Le poste Guy est une composante importante du réseau électrique de Montréal et sert à transformer et à distribuer de l'électricité. Cette installation regroupe dans un même lieu des extrémités des lignes de transport et de distribution, de l'appareillage électrique (disjoncteurs, transformateurs, etc.) et un ensemble de deux bâtiments. L'architecture du premier bâtiment construit vers 1940 par la compagnie d'électricité pionnière, la *Montreal Light Heat and Power Consolidated*, s'inspire du style «Beaux-arts» dont témoignent, entre autres, les pilastres décoratifs, le fronton de pierre et l'entablement de pierre. L'autre bâtiment construit par Hydro-Québec en 1975 pour répondre à l'augmentation constante de la demande du centre-ville de Montréal est de facture plus moderne.

ANNEXES

MURALE D'HYDRO-QUÉBEC

REPÈRES HISTORIQUES

- **Évocation du passé :**
  - Origines du quartier Saint-Antoine (1840 : bourgeoisie anglo-écossaise au pied de la montagne); La colline, au nord de la rue Saint-Antoine, n'a pas toujours été inhabitée ou bétonnée comme aujourd'hui. Ce petit coteau paisible fut, à une autre époque, avec ses résidences coquettes et leurs jardins, un des secteurs les plus attrayants du quartier. Architecture victorienne.
    - Pour diverses photos (mot-clé : Saint-Antoine) :
    - http://www.musee-mccord.qc.ca/scripts/printtour.php?tourID=VQ_P2_14_FR&Lang=2
  - 1880 : La quiétude résidentielle est bouleversée par la présence ferroviaire dans la partie sud. Au milieu des années 1800, Montréal devient une ville industrielle, la plus grande au Canada. Des immenses usines qui longent le canal Lachine entrent et sortent des kilomètres de voies ferrées et au bout de ces rails se dressent des gares : la gare Bonaventure (1847) et la gare Windsor (1889). Entre ces voies, on construit de modestes maisons d'ouvriers, et peu à peu, la zone devient un quartier : la Petite-Bourgogne, bordée à l'est et à l'ouest par les rues Windsor, Atwater, et au nord et au sud par les voies ferrées.
    - http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/424223/un-enfant-du-harlem-du-nord
    - http://montrealpostindustriel.ca/sites/default/files/chorn_livret_parcours_canal_web.pdf
  - Au tournant du 20e siècle, la population noire de Montréal explose : fin des années 1920, 90% des hommes noirs montréalais travaillaient pour les compagnies ferroviaires (Canadian Pacific, Grand Trunk Railway, Pullman Palace Car Company). Située entre deux gares, la Petite-Bourgogne accueille les travailleurs noirs des chemins de fer. Importance et dynamisme de la communauté noire : Union United Church (1907). Plus tard, Montréal s'impose comme capitale du jazz au nord de la frontière américaine.
    - http://www.lactualite.com/societe/le-grand-combat-dune-petite-eglise-noire-2/
    - http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/424223/un-enfant-du-harlem-du-nord
  - Plusieurs quartiers de Montréal sont touchés par la crise économique des années 1930 et la fermeture d'usines. Plusieurs propriétés sont donc en mauvais état. Lancé en 1965, le projet de rénovation du quartier de la Petite-Bourgogne apporte de gros bouleversements sur ses résidants. Ce projet entraine la démolition de large pan de ce quartier et ainsi la disparition de plusieurs types de bâtiments à vocation industrielle, commerciale ou des habitations ouvrières.
    - http://archivesdemontreal.com/2014/12/18/les-quartiers-disparus-de-montreal-la-petite-bourgogne-1965-1967/
  - L'ancien Poste Guy (1940) est de style Beaux-Arts : la profusion des détails architectoniques est typique (balustrades, statues, colonnes, guirlandes, pilastres entre portes et fenêtres; symétrie).
    - https://fr.wikipedia.org/wiki/Style_Beaux-Arts

- **Évocation du présent :**
    - Aujourd'hui, avec 40 % de toutes ses résidences en logement social, la Petite-Bourgogne accueille des vagues successives de personnes à revenus très faibles, parmi lesquelles on retrouve de plus en plus de nouveaux immigrants. Quartier traditionnellement bilingue, de moins en moins francophone, de plus en plus allophone, on y observe aussi paradoxalement un afflux croissant de résidents plus aisés le long des rives du canal.

LIENS COMPLÉMENTAIRES À CONSULTER

- http://jazzpetitebourgognedoc.radio-canada.ca/en/timeline/5
- http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7757,85063764&_dad=portal&_schema=PORTAL
- http://archivesdemontreal.com/2014/12/18/les-quartiers-disparus-de-montreal-la-petite-bourgogne-1965-1967/
- http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/arrond_sou_fr/media/documents/patrimoine_evaluation.pdf

PHOTOS

- PHOTO IMPOSÉE : https://www.dropbox.com/sh/956roz3ldaiygxe/AABFDzbtXCgUAJDzPN4MJfpAa?dl=0

- PHOTOS D'ARCHIVES : https://www.dropbox.com/sh/dzjoqdzwz97qd4g/AABV_DHvX04FIX5NXF9X5KKIa?dl=0